

Public Sénat, 21 janvier 2022

Passe vaccinal validé par le Conseil constitutionnel : « Cette décision conforte le vote du Sénat », estime Philippe Bas



Le passe vaccinal va donc bien pouvoir entrer en vigueur lundi 24 janvier. Le Conseil constitutionnel a validé la plupart des dispositions du projet de loi y compris la possibilité pour les professionnels recevant du public de vérifier l'identité de leurs clients. Seule la mesure autorisant les organisateurs de meetings politiques de demander un passe sanitaire a été censurée.